

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 25

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur le Maire.

OBJET : *Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-
Michel.

**CONVENTION
DE PARTENARIAT
ENTRE LE COLLEGE
ET
LE POLE JEUNESSE**

2023-2024

Etaient représentés :
Adjointe : Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine
GIACALONE)

Conseillers Municipaux : Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOPLANI), ROCHE Jean-
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etait absente excusée :
Conseillère Municipale : Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Madame GROC

Le Pôle jeunesse a ouvert ses portes depuis octobre 2022 et de nombreuses activités de loisirs, culturelles et sportives pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans y sont proposées.

Considérant qu'au regard du développement et des besoins émergents, il convient de proposer une intervention de l'équipe jeunesse municipale sur les temps méridiens au sein du Collège Romain BLACHE,

Considérant que l'objectif de ces interventions est notamment de créer du lien social, de permettre la libération de la parole et de sensibiliser aux projets ados/préados développés au sein de la Ville,

Considérant que le contenu des interventions sera déterminé en fonction du projet pédagogique de la Commune pour les jeunes de 10 à 14 ans ainsi que du projet de l'établissement scolaire,

Considérant que ces interventions seront conjointement définies et validées avec le Proviseur de l'établissement,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'une part, de bien vouloir approuver les termes de la convention de partenariat 2023-2024, ci-annexée, à intervenir entre le Collège Romain BLACHE et le Pôle Jeunesse et d'autre part, de l'autoriser à la signer.

Il est précisé que celle-ci pourra être reconduite selon l'évaluation réalisée par les deux parties et prendra effet à compter de la date de signature.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve les dispositions de la convention susvisée et jointe en annexe,

Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN